



Séance du 22 novembre 2021 à 18h

2021/095

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Jean-Christophe MADELAINE, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ

Absents : Gisèle VINCENT (procuration à Régine TOSON), Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Jean-Baptiste MARTINEZ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 novembre 2021

RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 33 logements, de 2 commerces et des 4 locaux du cabinet médical, pour lesquels elle perçoit un loyer.

La dernière révision des loyers a eu lieu en 2012.

Monsieur le Maire propose de réviser les loyers des résidences Gerbet, Bourguine, Maison Rouède, Lompré, Résidence Verdun, et du cabinet médical, suivant l'indice de référence des loyers. Pour information, cela représente une augmentation minimale d'un ou deux euros par mois par loyer.

L'augmentation des loyers entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder aux révisions de loyers.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... **8 DEC. 2021**
de la publication le... **- 8 DEC. 2021**
IBOS, le... **- 8 DEC. 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

